

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 4660
Désignation : Flacon pour nécessaire à toucher, 20 ml, Kontrasol
Utilisation : Produits d'entretien pierres (pierre de touche)

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone: 0800 878 202
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 3

Révision: 24.02.2021
Date d'impression: 24.02.2021

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Kontrastol

Uniquement pour utilisation industrielle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et Utilisations déconseillées

Utilisations identifiées de la substance / du mélange:	Produits d'entretien pierres (pierre de touche)
Utilisations déconseillées la substance / préparation:	Tous les types de pulvérisation ou nébulisation demande

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

SK-Chemie Stefan Köhler
Vertrieb Chem.-Techn. Spezial-Produkte
Stefan Köhler
Bergweg 5
D-56340 Dachsenhausen

téléphone +49 (0) 6776 958 931
fax: +49 (0) 6776 958 932
E-Mail: info@skchemie.de
Site <http://www.skchemie.de>
Internet:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national d'information sur les poisons à
l'Université de Mayence
24 heures de service. Langues: Allemand / Anglais

téléphon: +49 (0) 6131 / 19240

1.5 Service chargé des renseignements

SK-Chemie Stefan Köhler, Voir ci-dessus pour le contact

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
pas de classification conformément à la directive

2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger: -

Mention d'avertissement -
Mentions de danger: -
Conseils de prudence: -

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

*Section 3: Composition/informations sur le composants

3.1 Caractérisation chimique:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

3.2 Composants contribuant aux dangers:

Substances:	EINECS	CAS	Numéro index.:	Numéro REACH:	concentration:	classification: EC 1272/2008(CLP):
huile minérale blanche	232-455-8	8042-47-5			> 50 %	--

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16)

3.3 Informations supplémentaires

Ne contient pas de SVHC substances

*Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

générales:

après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon.

après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux ouverts sous l'eau courante pendant 10 à 15 minutes.

après ingestion :

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Obtenez des conseils médicaux. Si vous êtes inconscient, déplacez-vous vers une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin.

Protection de soi:

Les sauveteurs font attention à l'autoprotection.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Informations Générales

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Le produit lui-même ne brûle pas. Pour protéger le personnel et pour refroidir les contenants en danger Utiliser de l'eau. Si sans risque, retirer les containers intacts de la zone de danger.

5.2 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau diffus, CO₂, mousse extinctrice, poudre d'extinction.

Produits extincteurs déconseillés jet bâton d'eau

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxydes de carbone (CO, CO₂)

5.4 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection chimique.

Autres indications

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

*Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Attention - les surfaces contaminées deviennent glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, d'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines. En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, liant universel). Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Laver avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

*Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour la manipulation

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures techniques

Pas d'autre action.

Note sur la protection incendie et d'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Autres indications

non

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Les mesures et les conditions de stockage technique**

Assurez-vous qu'il y a une ventilation suffisante dans la salle de stockage.

Matériaux d'emballage

Tenir / stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Lois et règlements pour le stockage et la manipulation de substances polluantes dans l'eau noter.

Indication concernant le stockage commune

Stocker à l'écart des oxydants puissants.

Autres indications sur les conditions de stockage

Pas d'autres informations importantes disponibles.

classe de stockage: 10 Liquides inflammables (sauf dans la classe de stockage 3) (Allemagne)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivez les instructions d'utilisation.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****Limites d'exposition**

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
-	-	-	-	-	-

Limites communauté

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
-	-	-	-	-	-

Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

DNEL

8042-47-5 huile minérale blanche

Inhalatoire-Aerosol DNEL (worker) 160 mg/m³/8h (Long-term; systemic-effects)

Dermal DNEL (worker) 220 mg/kg/8h (long term; systemic-effects)

Inhalatoire -Aerosol DNEL (population) 35 mg/m³/8h (Long-term; systemic-effects)

Dermal DNEL (population) 92 mg/kg/8h (long term; systemic-effects)

Oral DNEL (population) 40 mg/kg/24h (long term; systemic-effects)

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Équipement de protection individuel

Des normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des matériaux de travail doivent être respectées. voir TRGS 500 (Allemagne)

Protection respiratoire

Au cours de la manipulation normale Kontrastol pas de formation de brouillard d'huile / aérosol est donné. Ainsi, aucune protection respiratoire est nécessaire. Une protection respiratoire est requise en cas d'accident ou de formation accidentelle de brouillard d'huile / aérosol.

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur recommandée:

≥ 0,7 mm caoutchouc fluoré (Viton), ≥ 0,5 mm polyvinyle chlorures (PVC), Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Matériaux non appropriés: caoutchouc naturel, latex naturel

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166).

Protection du corps

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se reproduire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

Limitation et surveillance de l'exposition des consommateurs

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

8.3 Scénario d'exposition

non

Section 9: Propriétés physiques et chimiques*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence**

Forme:	liquide
Couleur:	effacer
Odeur:	sans

Sécurité des données de base concerné

	paramètre	valeur	Unité	Commentaire
Densité:	à 20°C	env. 0,85	g/cm ³	
Masse volumique:				pas applicable
pH:				Non mesurable parce insoluble dans l'eau
Point de fusion				Pas de données disponibles
Point d'ébullition				Pas de données disponibles
Point d'éclair:		> 100	°C	
Inflammabilité:				Pas de données disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité:				Pas de données disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité:				Pas de données disponibles
Danger d'explosion:				
Limite inférieure d'explosion:				Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosion:				Pas de données disponibles
Température d'inflammation:				Pas de données disponibles
Température de décomposition:				Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes:				pas applicable
Pression de vapeur:				Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative:				Pas de données disponibles
Vitesse d'évaporation / taux d'évaporation:				Pas de données disponibles
Solubilité avec l'eau:				insoluble
Solubilité dans graisse:				complètement miscible
Solubilité dans :				pas applicable
log P O/W (n-Octanol / Eau):				Pas de données disponibles
Viscosité:	40°C	> 20,5	cst	cinématique
Teneur en solvants:				
- Solvants organiques		0,0	%	

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactif**

Le produit est chimiquement inerte.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxydes de carbone (CO, CO₂)

10.7 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*Section 11: Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

Toxicité acute

Substance:	CAS	informations toxicologiques
huile minérale blanche	8012-95-1	Oral LD50 > 5000mg/kg Rat Dermal LD50 >2000 mg/kg Lapin Inhalativ LC50/4h >5000 mg/m3 (Aerosol)Rat

Source: Gestis Base de données des substances

11.2 Irritation et corrosion

Irritation de la peau

Pas d'irritation dans des conditions normales

Irritation des yeux

Pas d'irritation dans des conditions normales

Irritation des voies respiratoires

Pas d'irritation dans des conditions normales

Corrosivité

Non corrosif dans des conditions normales

11.3 Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation connu.

11.4 Indications toxicologiques complémentaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

11.5 Effets CMR

Cancérogénicité

Aucun effet cancérogène connu.

Mutagénicité

Aucun effet mutagène connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet repro-toxiques connu.

11.6 Remarques générales

Aucune information n'est disponible.

Expérience pratique

Aucune information n'est disponible.

Autres observations

Aucune information n'est disponible.

Autres informations

Aucune information n'est disponible.

*Section 12: Informatins écologique

12.1 Informations sur les effets écotoxicologiques

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

Toxicité acute aquatique

Substance:	CAS	informations éotoxicologiques
huile minérale blanche	8042-47-5	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201) EL50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 0202) LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 0203)

Toxicité chronique aquatique

Substance:	CAS	informations éotoxicologiques
huile minérale blanche	8042-47-5	NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 0211)

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiél de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres indications écologiques

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Ne pas rejeter dans le sol.

12.8 Autres informations

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

*Section 13: Considération relatives à l' élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Elimination selon les directives communautaires 75/442 / CEE et 91/689 / CEE sur les déchets et les déchets dangereux dans leurs dernières versions. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet:

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets

13 00 00 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)

13 08 huiles usagées non spécifiées ailleurs

Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN aucun matériau dangereux selon les règlements
ADR, IMDG, IATA

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR: -
IMDG: -
IATA: -

14.3 Transportgefahrenklassen

ADR:
Classe -.
Étiquette: -
IMDG, IATA:
Classe 8 -
Étiquette: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement: non applicable
Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: -
Indice Kemler: -
No EMS: -
Segregation groups: -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 Indications complémentaires de transport

ADR:

Quantités limitées (LQ): -
Quantités exceptées (EQ): -

IMDG:

Quantités limitées (LQ): -
Quantités exceptées (EQ): -

UN "Model Regulation": -

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements de l'UE

La directive 1999/13 / CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils (COV directive)

Non applicable

Le règlement (CE) no. 2037/2000 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Le règlement (CE) no. 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

Non applicable

Le règlement (CE) no. 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

Le règlement (CE) n. 648/2004 (détergents)

Non applicable

Le règlement (CE) n. 98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation de matières premières pour explosifs

Non applicable

Prescriptions nationales :

La législation nationale doit être observée!

Indications sur les restrictions de travail

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autre informations*16.1 Déclarations en vertu du section 3**

Règlement (CE) n° 1272/2008:

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

16.2 Conseils d'entraînement

Les porteurs de protections respiratoires doivent être formés / informés en conséquence.

16.3 Restriction (s) d'application recommandée

Void section 1.

16.4 Autre informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits.

16.5 Changer Documentation

Remplace édition du 30.07.2015 (Verison 2)

16.6 Source d'Information

Informations tirées de travaux de référence et de la littérature ainsi que les instructions du fournisseur.

16.7 Légende et terminologie

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINECS: European List of Notified Chemical Substances
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted no-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
LLE50: = LC50
SVHC: Substance of Very High Concern
PBT: **P**ersistent, **B**ioakkumulierend, **T**oxisch
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**
